



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR
L'EQUIPEMENT RURAL

Siège administratif : 31, rue des Clavières / B.P n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

COMITE SYNDICAL
du 29 NOVEMBRE 2018
ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Date de convocation : 22 novembre 2018
Date d'affichage : 14 décembre 2018
Secrétaire de séance : Odile CHAUVET
Secrétaire auxiliaire : Nathalie DURAND

Nombre de délégués en exercice : 202
Nombre de présents : 103
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de votants : 109

Le vingt-neuf novembre de l'an deux mille dix-huit, à 11h, l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural, s'est réunie en session ordinaire Salle de réunions de l'Espace Gartempe à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Ernest COLIN.

⇒ Etaient présents :

COLIN E. – **Président** : PORCHET B. - PROVOST J.P.- ROYER P. – TREMBLAIS D.- **Vice-Présidents**
ABAUX B. - AUDOUX J.J. - BARRUSSEAU J.P. - BASTIERE V. - BATLLE J.M. - BEAU J. - BERNARD J.P. - BIZAGUET M. -
BLANCHARD B. - BLANCHARD J. - BODIN G. - BOIRON W. - BOUCHET R. - BOULOUX Y. - BRAJARD R. - CHARRON M. -
CHATELLIER B. - CHAUVET O. - CHABASSIER J. - CHARRIER P. - CHASSIER Y. - COCQUEMAS A. - COMBEAUD R. - CONDAC O. -
COURTIOUX J.C. - COUTURIER S. - DAVIAUD C. - DAZAS J. - DECELLE O. - DUBAUD J.F. - DUTHEIL D. - EMERY G. - FOUCHER
C. - FROMENTEAU M. - FRUCHON J. - GABARD J.P. - GAUTHIER J.C. - GEORGES A. - GIRARD K. - GLAIN J.M.-GRANDIN R. -
GRANGEON J. - GRAVELAS J.M. - GRIMAUD M. - GUILLON A. - GUILLON B. - GUILLOT A. - IRIBARREN J.F. - JARRY F. -
JEANVOINE F.- LAURENCIER Y. - LAVILLE B. - LE DREAU Ph. - LEBRAUD J. - MARCHAND Ph. - MARTIN B. - MARTIN P. -
MAUPETIT P. - MELON J.P. - MINOT P. - MONDON A. - MOULIN D. - NADEAU E. - NEVIERE A. - NIVARD F. - NOIRAUT H. -
OUISTE J.R. - PACREAU J. - PAYEN J.Y. - PEIFFER E. - PELLETAN F. - PEYRAT A. - PEYRAT Ph. - PHILIPPAULT D. - PINGAULT G. -
PIQUET M. - PORCHERON C. - PORTE M. - PREHER P.C. - PRIOU P. - PROUST J. - RENOUX E. - REVERDY Ph. - ROBIN X. - ROCHER
J. - ROCHER J.C. - ROUSSE J.M. - ROY J. - SAUMONNEAU M. - SERVAT F. - SOUBRY S. - SOUCHE G. - TARTARIN Y. - TAVILLEN
M. - TEXEREAU D. - TORTISSIER J. - VAUZELLE F. - VIAUD E. - **Membres du Comité.**

⇒ Etaient représentés :

Pouvoirs de COLAS J. à PROVOST J.P. - de JEAN G. à BOIRON W. - de MOREAU P. à TARTARIN Y. - de SIROT R. à DAVIAUD C. -
de TREMOUILHE M. à PRIOU P. - de VIOLETTE J.F. à CHARRIER P.

⇒ Etaient excusés :

AUDOUX F. - BARBOT J.P. - BAUDON J.C. - BEAUJANNEAU G. - BERNARD B. - BIGOT Ph. - BLANCHETON E. - BOSSEBOEUF G.
- BOUILLAULT G. - BOUTET J.C. - BRETENOUX J.J. - DARDILLAC R. - de MAUDUIT du PLESSIS G. - DESROSES M.R. - du DOIGNON
M. - FAROUX J.M. - FRADIN P. - GATEFF S. - GIRAUDEAU J.L. - GRAVELEAU C. - GUYOT M. - HERAULT G. - HUGUENAUD G. -
JARRASSIER M. - JOLAS-COLLIN S. - JOUANNY A. - JOUJOU S. - JUGE L. - LIBERA J.C. - LORAIN M. - MAGNIN B. - MARTIN N. -
MEYER B. - MOREAU P. - MULTEAU G. - PELLETIER Ph. - PENY M. - PETREAU M. - RAFFIN A. - RENAUD E. - RENAUD R. -
RIGNAULT A. - ROUSSEAU E. - SOLIGNAC J.P. - SOURIAU C. - TERRANOVA J.L. - TRAUMAT E. - **Membres du Comité.**

⇒ Assistaient également à la séance :

AUDOUARD K. - CARAMIGEAS C. - DURAND N. - GABARD N. - FROGER C. - HOUDBERT S. - MADEJ J.L. - PICARD M. - PLISSON
I. - ROUZIERE I. - SAZARIN J. - SIRONNEAU F. - **Personnels du Syndicat.**

N°C20181129_078 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance, approbation du procès-verbal de la séance et présentation des décisions prises par le Président et le Bureau en vertu d'une délégation du Comité

Nombre de délégués en exercice : 202

Nombre de présents : 103

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 109

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

A l'unanimité :

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L. 5721-9,

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Odile CHAUVET, déléguée de la Commune de Mignaloux-Beauvoir, est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 10 avril 2018 est approuvé sans réserve.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour :

1/ Examen de la décision modificative n°1 au BP 2018

2/ Débat d'Orientation Budgétaire pour 2019

3/ Modification du tableau des effectifs

4/ Désignation du Délégué à la Protection des Données (DPD)

5/ Questions divers :

- Information concernant les actualités du service de Prévention et de Gestion des Déchets**

Par ailleurs, le Président rend compte des décisions prises par lui-même et le Bureau Syndical en vertu des délégations consenties par le Comité.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20181129_079 : Examen de la décision modificative N°1 au BP 2018

Nombre de délégués en exercice : 202

Nombre de présents : 103

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 109

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

A l'unanimité :

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.1612-11,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** la délibération du Comité Syndical du 10 avril 2018 (N°C20180410_049) portant adoption du budget général pour 2018,
- Vu** l'avis de la Commission des finances en date du 12 novembre 2018.

Le 1^{er} Vice-Président, Patrick ROYER, présente au Comité le rapport concernant la décision modificative N°1 au budget général 2018 :

Pour le Budget général, la décision modificative ne concerne que la section d'investissement et vise à réaffecter des crédits à l'intérieur de la section.

Après décision modificative, le budget resterait donc équilibré à 523 554.58 € en section de fonctionnement et à 20 941.35 € en section d'investissement.

Après exposé du rapport figurant en annexe, le Comité décide :

- D'autoriser la décision modificative telle que présentée.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20181129_080 : Débat d'Orientation Budgétaire pour 2019

Nombre de délégués en exercice : 202

Nombre de présents : 103

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 109

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

Pour avis :

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.2312-2 modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** l'avis de la Commission des finances en date du 12 novembre 2018.

Le rapport suivant est présenté par Monsieur ROYER, 1^{er} Vice-Président :

Le Débat d'Orientation Budgétaire, qui doit précéder le vote du budget, fait ressortir pour 2019 une évolution modérée des dépenses. Il est rappelé que le budget général porte les charges de l'Administration Générale et à ce titre ces dernières sont couvertes par le versement de contributions qui émanent des deux budgets annexes (73 % BA du service de gestion des déchets et 27 % BA du service TP).

Après exposé, le Comité :

- **Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2019 concernant le budget général sur la base du rapport ci-annexé,**
- **Prend acte des informations délivrées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire du budget annexe du service de gestion des déchets, dont la synthèse figure en annexe.**

➔ Débats / observations :

Suite à la présentation synthétique des orientations budgétaires du budget annexe du service de gestion des déchets, Monsieur BOIRON demande si les coûts de l'incinération évolueront dans les mêmes proportions que ceux de l'enfouissement.

Le Directeur répond que non car les objectifs recherchés par la Loi de Transition Energétique étant bien de réduire de 50 % les tonnages de déchets enfouis, afin de favoriser les autres modes de traitement.

Monsieur BATTLE conseille alors d'avancer à 2019 la mise en place de la Redevance Incitative.

Les études étant en cours, le Président indique qu'il n'est pas possible de réduire le calendrier de mise en œuvre. Par ailleurs, des étapes indispensables à la bonne réussite du projet restent encore à réaliser ou à poursuivre, comme celle de la concertation avec les collectivités et les usagers.

Concernant la production de déchets par habitant, Monsieur BLANCHARD, souhaite savoir comment se place le SIMER par rapport à la moyenne nationale.

Le Directeur indique que les ratios du territoire syndical sont un peu supérieurs (+50 kg par habitant), mais que pour autant le SIMER obtient un meilleur taux de valorisation.

Nombre de délégués en exercice : 202	Pour :
Nombre de présents : 103	Contre :
Nombre de pouvoirs : 6	Abstention(s) :
Nombre de votants : 109	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

☐ Délibération

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Le rapport qui suit est présenté par le Vice-Président, Jean-Pierre PROVOST :

Pour mémoire, le SIMER a été cette année lauréat de l'appel à projets régional OPREVERT, soutenu par l'ADEME, qui visait à faire émerger des projets ambitieux et novateurs, afin d'amplifier la prévention des déchets verts et poursuivre le développement de leur valorisation.

Parmi les soutiens accordés, figure celui concernant le recrutement d'un agent dédié au projet et au déploiement du plan d'actions s'y rapportant. Ce soutien se traduirait par la prise en charge à hauteur de 70 % des frais liés à ce poste.

Ainsi, il conviendrait d'autoriser la création d'un poste de chargé de mission, recruté sur un contrat à durée déterminée de 3 ans et rémunéré sur le premier échelon du grade d'Attaché Territorial.

Par ailleurs, au regard de l'évolution annoncée de la TGAP au cours des prochaines années et afin de réduire les tonnages enfouis, ce dernier aurait également pour mission de promouvoir et déployer le compostage pour détourner les biodéchets de l'enfouissement, qui représentent encore 40 % du contenu du sac noir.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **D'approuver la modification du tableau des effectifs du budget attaché à l'activité gestion des déchets (cf. annexe).**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20181129_082 : Désignation du Délégué à la Protection des Données (DPD) :

Nombre de délégués en exercice : 202	Pour :
Nombre de présents : 103	Contre :
Nombre de pouvoirs : 6	Abstention(s) :
Nombre de votants : 109	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** le règlement (UE) 2106/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RPDG) du 27 avril 2016,
- Vu** la délibération de l'Agence des Territoires de la Vienne du 22 Mars 2018, prévoyant la création de l'activité de mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé.

Le Président expose le rapport suivant :

Il est rappelé que le règlement (UE) 2106/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RPDG) du 27 avril 2016, s'applique au sein des Etats membres depuis 25 mai 2018. Celui-ci impose pour toute autorité publique effectuant des traitements de données, la désignation d'un délégué à la protection des données (art. 37 du règlement et art. 8 du projet de loi) et prévoit la possibilité de désigner un seul délégué à la protection des données pour plusieurs organismes.

Ainsi, par délibération du 22 mars 2018, l'Agence des Territoires de la Vienne a décidé de la création de l'activité de mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé. Ce nouveau service proposé est assuré par un agent dûment mandaté, qui a en outre comme missions de :

- Sensibiliser, informer, former les élus et les agents traitant des données personnelles,
- Recenser les différents traitements des données personnelles et s'assurer du respect des obligations du RGPD,
- Identifier et prioriser les actions à mener pour se conformer au RGPD,
- Mener une étude d'impact en cas d'utilisation de données personnelles représentant des risques,
- Mettre en place des procédures internes pour garantir la protection des données...

Le coût annuel de cette prestation s'élèverait à 3 240 € (tarif fixé annuellement par délibération de l'Assemblée Générale de l'AT86).

Le SIMER étant particulièrement concerné pour son fichier de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, le Comité décide :

- De désigner l'Agence des Territoires de la Vienne en tant que personne morale, Délégué à la Protection des Données,
- De charger l'Agence des Territoires de la Vienne de notifier la présente délibération à Madame la Présidente de la CNIL à travers la déclaration en ligne,
- D'autoriser le Président à effectuer toutes les opérations nécessaires à cette désignation et à signer la convention proposée par l'AT 86.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

Questions diverses

➔ Présentation en séance des actualités du service de Prévention et de Gestion des Déchets (diaporama en annexe).

Partie évolutions en déchèteries :

Monsieur GUILLON s'étonne que les systèmes de vidage présentés pour les gravats et les déchets verts n'aient pas été installés en même temps que la réalisation des travaux de rénovation des déchèteries. Dans un second temps, il fait part de son mécontentement concernant le gardien du site situé sur sa Commune.

Le Directeur indique qu'à l'époque la préoccupation du Syndicat était de respecter les obligations réglementaires en termes de sécurité et que le côté pratique n'avait pas forcément été approfondi. Il précise que les fournisseurs ont depuis fait évoluer leurs produits.

Pour les représentants des Communes de Chauvigny et de Jardres, il est très urgent d'installer ces nouveaux systèmes de déchargement pour ne pas favoriser le développement de dépôts sauvages.

Partie évolutions du SPPGD :

Monsieur BLANCHARD demande pourquoi faire le choix d'une facturation au nombre de levées du bac et non pas à la pesée.

Selon le Directeur le système de pesage est plus complexe.

Monsieur PORTE rappelle quant à lui que le déploiement des points de regroupement dans les Communes avait été fait pour faire des économies de carburant notamment ...

Pour le Directeur, la dotation des usagers en bacs sera couplée à une réduction de fréquence de collecte et que des économies seront donc réalisées.

☐ Divers :

■ Déchets verts :

Monsieur LAURENCIER cite l'exemple de sa Commune (Saulgé) qui stocke les déchets verts et sollicite ensuite l'intervention d'un broyeur via les services du SIMER. Cette prestation représente un coût pour la Commune de l'ordre de 1 000 €.

La Responsable de l'animation des territoires souligne l'importance d'un travail en commun pour ce type de projet et la nécessité de bien séparer les végétaux. Elle ajoute que grâce à l'appel à projets OPREVERT des crédits pourront être débloqués pour réaliser des campagnes de broyage dans les Communes.

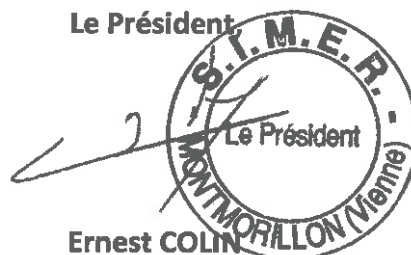

L'ordre du jour étant terminé, la séance est clôturée par le Président.

La Secrétaire de séance,



Odile CHAUVET

Le Président

Ernest COLIN



ANNEXES

LISTES des DECISIONS prises par le Président en vertu des attributions déléguées par le Comité Syndical

[sur le fondement de la délibération du COMITE SYNDICAL du 23 février 2018]

N° de la décision	Date	Objet	Libellé	Attributaire / bénéficiaire	Code Postal	Ville	Montant HT et/ou Durée
2018_01	04/01/2018	Attribution	Portant attribution d'un prêt bancaire après renégociation	CREDIT AGRICOLE	86008	POITIERS	715 975 € / 180 mois / Taux : 1,30 %
2018_02 (annule et remplace la 2018_01)	09/01/2018	Attribution	Portant attribution d'un prêt bancaire après renégociation	CREDIT AGRICOLE	86008	POITIERS	715 975 € / 180 mois / Taux : 1,30 %
2018_03	09/01/2018	Déclarant sans suite	Portant déclaration sans suite le marché n°2017-106 relatif à l'acquisition d'un véhicule inférieur à 3,5 tonnes équipé d'une benne arrière	/	/	/	/
2018_04	22/02/2018	Reconduction	Portant reconduction de l'accord-cadre n°2015-107 relatif à l'achat de bétons bitumineux-Lot n°1: fourniture et mise en œuvre de béton bitumineux à chaud	COLAS Centre-Ouest	86580	BIARD	12 mois
2018_05	22/02/2018	Reconduction	Portant reconduction de l'accord-cadre n°2015-107 relatif à l'achat de bétons bitumineux-Lot n°1: fourniture et mise en œuvre de béton bitumineux à chaud	M-RY	79200	PARTHENAY	12 mois
2018_06	22/02/2018	Reconduction	Portant reconduction de l'accord-cadre n°2015-107 relatif à l'achat de bétons bitumineux-Lot n°1: fourniture et mise en œuvre de béton bitumineux à chaud	SN DEGUIL	86170	NEUVILLE DE POITOU	12 mois
2018_07	09/03/2018	Attribution	Portant Attribution du 8ème marché subséquent relatif à l'Accord-Cadre n°2015-103 pour la FOURNITURE, TRANSPORT et LIVRAISON d'EMULSIONS de BITUME PUR et FAIBLEMENT MODIFIEES	SNC LIANTS CHARENTAIS	16200	JARNAC	Prix unitaires (du 12/03/2018 au 11/06/2018)
2018_08	09/03/2018	Attribution	Portant Attribution du 6ème marché subséquent relatif à l'Accord-Cadre n°2015-107 pour l'ACHAT de BETONS BITUMINEUX-Lot n°1 : Fourniture et mise en œuvre de béton bitumineux à chaud	COLAS Centre-Ouest	86580	BIARD	Prix unitaires (du 12/03/2018 au 11/06/2018)
2018_09	18/04/2018	Reconduction	Portant reconduction du marché n°2016-212 relatif à l'achat de sacs pour la collecte des déchets-Lot n°1: sacs en plastiques pour la collecte des ordures ménagères résiduelles	TOUSSAC	84190	CASTETNAU-CAMBLOING	12 mois
2018_10	18/04/2018	Reconduction	Portant reconduction du marché n°2016-212 relatif à l'achat de sacs pour la collecte des déchets-Lot n°3: housses biodégradables pour la collecte des bio-déchets	BARBIER	43600	SAINTE-SIGOLENE	12 mois
2018_11	15/05/2018	Attribution	Portant attribution du marché n°2018-301 relatif à la fourniture et la livraison de documents imprimés-Lot n°1: documents internes	IMPRIMERIE NOUVELLE	86580	BIARD	Prix unitaires (durée 12 mois)
2018_12	15/05/2018	Attribution	Portant attribution du marché n°2018-301 relatif à la fourniture et la livraison de documents imprimés-Lot n°2: documents de communication	DELEZENNE IMPRIMEUR	62119	DOURGES	Prix unitaires (durée 12 mois)
2018_13	16/05/2018	Attribution	Portant attribution du marché n°2018-201 relatif à l'achat de sacs en plastique pour la collecte du papier et des emballages	SOCOPLAST	92250	LA GARENNE-COLOMBES	Prix unitaires (jusqu'au 31/12/2018)
2018_14	08/06/2018	Déclarant sans suite	Portant déclaration sans suite le marché n°2018-301 relatif à la fourniture et la livraison de documents imprimés-Lot n°3: autocollants	/	/	/	/

2018_15	14/06/2018	Attribution	Portant Attribution du 7ème marché subséquent relatif à l'Accord-Cadre n°2015-107 pour l'ACHAT de BETONS BITUMINEUX-Lot n°1 : Fourniture et mise en œuvre de béton bitumineux à chaud	M-RY	79200	PARTHENAY	Prix unitaires (du 14/06/2018 au 13/09/2018)
2018_16	25/06/2018	Reconduction	Portant reconduction de l'accord-cadre n°2016-302 relatif à l'achat de carburant en vrac-Lot n°2: zone géographique 2 "Civray-Vivonne"	CPD	44186	NANTES	12 mois
2018_17	25/06/2018	Reconduction	Portant reconduction de l'accord-cadre n°2016-302 relatif à l'achat de carburant en vrac-Lot n°2: zone géographique 2 "Civray-Vivonne"	PICOTY CENTRE ENERGIES SERVICES	86500	MONTMORILLON	12 mois
2018_18	02/07/2018	Reconduction	Portant Attribution du 8ème marché subséquent relatif à l'Accord-Cadre n°2015-107 pour l'ACHAT de BETONS BITUMINEUX-Lot n°1 : Fourniture et mise en œuvre de béton bitumineux à chaud	DEGUIL	86170	NEUVILLE-DE-POITOU	Prix unitaires (du 01/07/2018 au 30/09/2018)
2018_19	02/07/2018	Résiliation	Portant Résiliation du 7ème marché subséquent relatif à l'Accord-Cadre n°2015-107 pour l'ACHAT de BETONS BITUMINEUX-Lot n°1 : Fourniture et mise en œuvre de béton bitumineux à chaud	M-RY	79200	PARTHENAY	Prix unitaires (du 14/06/2018 au 13/09/2018)
2018_20	09/07/2018	Attribution	Portant attribution du marché n°2018-202 relatif à l'achat d'un véhicule léger	ROBUCHON AUTOMOBILES	86500	MONTMORILLON	15 096,83 € HT et de 211,76 € de frais annexes
2018_21	24/07/2018	Cession	Portant cession d'un véhicule léger RENAULT MASTER immatriculé 2319 VL 86	BERNIS TRUCKS	86000	POITIERS	1000 € HT
2018_22	14/08/2018	Attribution	Portant attribution du marché n°2018-104 relatif aux travaux d'électricité et d'éclairage public-2A de la Barre II-Montmorillon	INEO RESEAUX CENTRE	86550	MIGNALOUX-BEAUVOIR	Prix unitaires
2018_23	14/08/2018	Attribution	Portant attribution du marché n°2018-105 relatif aux travaux d'espaces verts et clôture-2A de la Barre II-Montmorillon	SVI PAYSAGE	86100	CHATELLERAULT	Prix unitaires
2018_24	21/08/2018	Attribution	Portant attribution du marché n°2018-103 relatif à l'achat de fourgons-Lot n°1: 1 fourgon cabine de 3,5T à destination des équipes de chantier (7 places)	SAS AUTOMOBILE DIFFUSION-OPEL	86440	MIGNE-AUXANCES	22 252,06 € HT et de 393,76 € de frais annexes
2018_25	21/08/2018	Attribution	Portant attribution du marché n°2018-103 relatif à l'achat de fourgons-Lot n°2: 1 fourgon cabine de 3,5T à destination de l'atelier mécanique (3 places)	ETS GEORGET PEUGEOT	86100	CHATELLERAULT	23 907,96 € HT et de 477,76 € de frais annexes
2018_26	21/08/2018	Attribution	Portant attribution du marché n°2018-203 relatif à l'achat d'un véhicule léger	DAP CITROEN	86000	POITIERS	17 197,13 € HT et de 347,76 € de frais annexes
2018_27	12/09/2018	Reconduction	Portant reconduction du marché n°2017-207 relatif à l'achat de composteurs et de bio-seaux-Lot n°1: composteurs individuels en bois	PLASTIC OMNIUM	69342	LYON	12 mois
2018_28	12/09/2018	Reconduction	Portant reconduction du marché n°2017-207 relatif à l'achat de composteurs et de bio-seaux-Lot n°2: composteurs collectifs en bois	EMERAUDE ID	22307	LANNION	12 mois
2018_29	12/09/2018	Reconduction	Portant reconduction du marché n°2017-201 relatif à l'achat de dispositifs de collecte-Lot n°1: colonnes d'apport volontaire	TEMACO	13799	AIX-EN-PROVENCE	12 mois
2018_30	12/09/2018	Reconduction	Portant reconduction du marché n°2017-201 relatif à l'achat de dispositifs de collecte-Lot n°2: bacs roulants	CITEC ENVIRONNEMENT	71530	CRISSEY	12 mois
2018_31	27/09/2018	Attribution	Portant attribution du 9ème marché subséquent relatif à l'Accord-Cadre n°2015-107 pour l'ACHAT de BETONS BITUMINEUX-Lot n°1 : Fourniture et mise en œuvre de béton bitumineux à chaud	Société DEGUIL	86170	NEUVILLE-DE-POITOU	Prix unitaires (du 01/10/2018 au 31/12/2018)

2018_32	27/09/2018	Attribution	Portant attribution du 2ème marché subséquent relatif à l'Accord-Cadre n°2018-101 pour la fourniture et livraison d'émulsions de bitume pur et faiblement modifiées	SNC LIANTS CHARENTAIS	16200	JARNAC	Prix unitaires (du 01/10/2018 au 31/12/2018)
2018_33	16/10/2018	Reconduction	Portant reconduction du marché n°2016_209 relatif à la prestation de pompage et de traitement des lixiviats de la plateforme de compostage de l'Eco-Pôle de Sillars	SARL OVIVE	59113	SECLIN	12 mois
2018_34	29/10/2018	Attribution	Portant attribution du marché n°2018-102 relatif à la fourniture et livraison d'une balayeuse aspiratrice	SAS EUROPE SERVICE	15000	AURILLAC	160 000 € HT
2018_35	14/11/2018	Reconduction	Portant reconduction du marché n°2016-308 relatif à l'achat et la livraison de fournitures administratives - Lot 1 : fournitures et accessoires de bureau	VERRIER MAJUSCULE	86000	POITIERS	Prix unitaires
2018_36	14/11/2018	Reconduction	Portant reconduction du marché n°2016-308 relatif à l'achat et la livraison de fournitures administratives - Lot 2 : papier pour impression	ALTERBURO	30349	SAINT-HERBLAIN	Prix unitaires

LISTE des DELIBERATIONS prises par le BUREAU SYNDICAL en vertu des pouvoirs délégués par le Comité Syndical (Délibération en date du 23 février 2018)

⇒ Délibérations disponibles dans leur intégralité sur le site du Syndicat (www.simer86.fr / Le SIMER / Publications)

BUREAU SYNDICAL du 19 MARS 2018

N°B20180319_013 : Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- D'approuver la mise en place du régime additionnel tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) tel que détaillé ci-dessus ;
- De compléter l'attribution du régime indemnitaire par les dispositions suivantes :
 - Les montants individuels seront définis pour chaque agent par le Président, par la voie d'arrêtés individuels, conformément aux dispositions sus-visées et en annexe ;
 - D'étendre l'application de l'ensemble de ces dispositions aux agents recrutés dans l'année, en fonction de leurs responsabilités, dans l'attente de la première évaluation ;
 - D'appliquer ces dispositions à compter du 1^{er} juin 2018.

N°B20180319_014 : Régime additionnel des CDI de droit privé

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- D'autoriser le versement du régime additionnel aux agents recrutés en CDI de droit privé ;
- D'appliquer les mêmes modalités de versement prévues par la délibération concernant les agents publics.

N°B20180319_015 : Prime exceptionnelle pour les emplois aidés

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- D'autoriser le versement d'une prime exceptionnelle aux agents en contrat de droit privé dans les conditions énoncées ci-dessus et pour les montants indiqués.

N°B20180319_016 : Présentation du plan de formation pour l'année 2018

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- D'approuver le plan de formation 2018 tel que présenté.

N°B20180319_017 : Admissions en non-valeur

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical décide :

- D'autoriser l'admission en non-valeur des créances dont le détail figure dans l'état joint à la délibération (623.77 €).

N°B20180319_018 : Cessions liées au renouvellement de matériels roulants

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- De donner pouvoir au Président pour procéder à toutes les démarches et actes utiles pour permettre la cession du matériel listé dans la délibération.

N°B20180319_019 : Indemnité versée au Comptable du Trésor

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- D'autoriser le versement de l'indemnité de conseil au taux maximum (1 528.81 € net).

BUREAU SYNDICAL du 2 JUILLET 2018

N°B20180702_054 : Participation à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire dans certains litiges de la fonction publique mise en œuvre par le CDG86

Le Bureau après avoir délibéré :

- Décide d'adhérer à l'expérimentation de la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés, pendant toute la durée de cette expérimentation.
- Approuve la convention d'expérimentation à conclure avec le CDG86.
- Autorise le Président à signer cette convention ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette expérimentation.

N°B20180702_055 : Avenant avec le Centre de Gestion de la Vienne concernant la convention de réalisation ou de contrôle des dossiers CNRACL

Après avoir délibéré, le Bureau décide :

- D'autoriser le Président à signer l'avenant présenté par le Centre de Gestion prolongeant ladite convention jusqu'au 31 décembre 2018, ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant.



BUDGET
GENERAL

**RAPPORT de PRESENTATION
DECISION MODIFICATIVE
N°01-2018**

① - Section d'investissement ⇒ Présentation de la décision modificative

⇒ Annexe (3 bis) : Tableau détaillé

1

① Section d'investissement ⇒ Présentation de la décision modificative n°01-2018

La décision modificative proposée en section d'investissement consiste à diminuer les dépenses imprévues de 650 € pour réaffecter cette somme au compte 2051 « concessions et droits similaires » dont les crédits inscrits initialement restaient insuffisants pour permettre l'achat des logiciels destinés au nouveau serveur informatique.

La section d'investissement du Budget 2018 reste équilibrée en dépenses et en recettes à 20 941,35 € :

DEPENSES				
CHAPITRES / LIBELLES		BP 2018	DM N°1	NOUVEAU BP 2018
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00 €	650,00 €	1 650,00 €
21	Immobilisations corporelles	18 800,00 €	- €	18 800,00 €
020	Dépenses imprévues	1 141,35 €	- 650,00 €	491,35 €
TOTAL GENERAL		20 941,35 €	- €	20 941,35 €

RECETTES				
CHAPITRES / LIBELLES		BP 2018	DM N°1	NOUVEAU BP 2018
001	Excédent d'investissement reporté	7 937,35	- €	7 937,35 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 004,00	- €	13 004,00 €
TOTAL GENERAL		20 941,35 €	- €	20 941,35 €

BUDGET GENERAL - PRESENTATION DU PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°1

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chiffres Article	Désignation	Budget 2018	DM N°1	Nouveau budget 2018
011	Charges à caractère général	64 650,00 €	- €	64 650,00 €
6042	Achats prest.de serv.(autres que terrains à amé.)	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
60611	Eau et assainissement	150,00 €	- €	150,00 €
60612	Energie - Electricité	500,00 €	- €	500,00 €
60621	Combustibles	100,00 €	- €	100,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	500,00 €	- €	500,00 €
6064	Fournitures administratives	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
6132	Locations immobilières	500,00 €	- €	500,00 €
615221	Bâtiments publics	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
6156	Maintenance	23 500,00 €	- €	23 500,00 €
6161	Multirisques	3 800,00 €	- €	3 800,00 €
6162	Assurance obligatoire dommage-construction	400,00 €	- €	400,00 €
6168	Autres (protection juridique, Elus, RC...)	100,00 €	- €	100,00 €
617	Etudes et recherches	1 700,00 €	- €	1 700,00 €
6182	Documentation générale et technique	2 200,00 €	- €	2 200,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	500,00 €	- €	500,00 €
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 500,00 €	- €	2 500,00 €
6226	Honoraires	500,00 €	- €	500,00 €
6231	Annonces et insertions	2 500,00 €	- €	2 500,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
6233	Foires et expositions	1 650,00 €	- €	1 650,00 €
6236	Catalogues et imprimés	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
6238	Divers	300,00 €	- €	300,00 €
6241	Transports de biens	50,00 €	- €	50,00 €
6251	Voyages et déplacements	100,00 €	- €	100,00 €
6256	Missions	100,00 €	- €	100,00 €
6257	Réceptions	100,00 €	- €	100,00 €
6261	Frais d'affranchissement	1 500,00 €	- €	1 500,00 €
6262	Frais de télécommunications	1 250,00 €	- €	1 250,00 €
62872	Au budget annexe et aux régies municipales	8 000,00 €	- €	8 000,00 €
6288	Autres services extérieurs	100,00 €	- €	100,00 €
637	Autres impôts,taxes&vers.assimilés (autres org.)	50,00 €	- €	50,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	411 900,00 €	- €	411 900,00 €
6218	Autres personnel extérieur	5 200,00 €	- €	5 200,00 €
6332	Cotisations versées au FNAL	1 100,00 €	- €	1 100,00 €
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	4 100,00 €	- €	4 100,00 €
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér.	700,00 €	- €	700,00 €
64111	Rémunération principale	257 000,00 €	- €	257 000,00 €
64112	NBI, supp. fam. de traite. & indemnité de résidence	7 100,00 €	- €	7 100,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	39 500,00 €	- €	39 500,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	61 000,00 €	- €	61 000,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	6 000,00 €	- €	6 000,00 €
6458	Cotisations aux organismes sociaux (CNAS...)	30 000,00 €	- €	30 000,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00 €	- €	200,00 €
65	Autres charges de gestion courante	33 950,00 €	- €	33 950,00 €
6531	Indemnités	26 000,00 €	- €	26 000,00 €
6532	Frais de mission	4 000,00 €	- €	4 000,00 €
6533	Cotisations de retraite	1 400,00 €	- €	1 400,00 €
6558	Autres contributions obligatoires (FIPHFP...)	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
6574	Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé	1 500,00 €	- €	1 500,00 €
65888	Autres	50,00 €	- €	50,00 €
67	Charges exceptionnelles	50,39 €	- €	50,39 €
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	50,39 €	- €	50,39 €
002	Déficit de fonctionnement reporté	0,19 €	- €	0,19 €
002	Déficit de fonctionnement reporté	0,19 €	- €	0,19 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 004,00 €	- €	13 004,00 €
6811	Doc.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	13 004,00 €	- €	13 004,00 €
TOTAL GENERAL		528 554,58 €	- €	528 554,58 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap./Article	Désignation	Budget 2018	DM N°1	Nouveau budget 2018
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	516 331,58 €	- €	516 331,58 €
70841	Aux budgets annexes, régies munic., CCAS, Ecoles	411 900,00 €	- €	411 900,00 €
70871	par la collectivité de rattachement	104 431,58 €	- €	104 431,58 €
75	Autres produits de gestion courante	7 200,00 €	- €	7 200,00 €
752	Revenus des immeubles	7 200,00 €	- €	7 200,00 €
76	Produits financiers	23,00 €	- €	23,00 €
7688	Autres	23,00 €	- €	23,00 €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €
773	Mandats annulés ou atteints échéance quadriennale	- €	- €	- €
	TOTAL GÉNÉRAL	523 554,58 €	- €	523 554,58 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap./Article	Désignation	Budget 2018	DM N°1	Nouveau budget 2018
20	Immobilisations incorporelles	1 650,00 €	650,00 €	1 450,00 €
2051	Concessions et droits similaires (logiciels...)	1 000,00 €	650,00 €	1 650,00 €
21	Immobilisations corporelles	18 800,00 €	- €	18 800,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	12 000,00 €	- €	12 000,00 €
2184	Mobilier	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	4 800,00 €	- €	4 800,00 €
020	Dépenses imprévues	1 141,35 €	650,00 €	491,35 €
020	Dépenses imprévues	1 141,35 €	650,00 €	491,35 €
		20 591,35 €	- €	20 941,35 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap./Article	Désignation	Budget 2018	DM N°1	Nouveau budget 2018
001	Excédent d'investissement reporté	7 937,35 €	- €	7 937,35 €
001	Excédent d'investissement reporté	7 937,35 €	- €	7 937,35 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 004,00 €	- €	13 004,00 €
28051	Concessions et droits similaires	3 465,00 €	- €	3 465,00 €
28132	Immeubles de rapport	7 080,00 €	- €	7 080,00 €
28183	Matériel de bureau et informatique	2 288,00 €	- €	2 288,00 €
28184	Mobilier	171,00 €	- €	171,00 €
		20 941,35 €	- €	20 941,35 €

 **Budget général**

Rapport d'orientation budgétaire Année 2019

L 2312-2 du CGCT

Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication
et de transmission du rapport d'orientation budgétaire

1

❶ Dépenses de fonctionnement :

❑ **Le budget général du Syndicat porte les charges de l'administration générale composée à ce jour de 8 agents. Pour 2019, celui-ci serait en évolution de 1,9 % (533 600 € contre 523 554 € en 2018) :**

➔ **Les charges de personnel connaîtraient une évolution de l'ordre de 1,6% pour atteindre 418 500 € (411 900 € en 2018), principalement sous l'effet du Glissement Vieillesse Technicité (GVT)**

➔ **Les charges à caractère général seraient en hausse de 2 % suite à l'évolution des coûts des maintenances informatiques. Elles s'élèveraient à 66 050 € contre 64 650 € en 2018**

➔ **Les autres charges de gestion courante s'abaisseraient à 31 550 € contre 33 950 € en 2018**

➔ **Le changement du serveur informatique opéré cette année ferait évoluer les charges d'amortissement à 17 400 €, soit + 4 400 € par rapport au BP 2018 (la durée d'amortissement de ce matériel étant de 3 années)**

② Recettes de fonctionnement :

- Pour couvrir ces dépenses, les contributions versées par chacun des 2 budgets annexes se décomposeraient comme suit :

Budgets annexes	BP 2018	OB 2019
Gestion des déchets (à hauteur de 73 %)	376 922 €	384 177 €
Travaux publics (à hauteur de 27 %)	139 409 €	142 093 €
TOTAL	516 331 €	526 270 €

- La recette provenant de la location d'une partie de l'immeuble du bâtiment place de la Victoire à Montmorillon resterait stable, soit 7 200 €

③ Les investissements pour 2019 :

- Les investissements s'élèveraient à 20 000 € correspondant à l'acquisition de matériels informatiques, mais aussi à une solution permettant la gestion électronique des documents (GED)

Ils seraient autofinancés intégralement



BUDGET ANNEXE du SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS
SYNTHESE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2019
(OB examinées par le Comité syndical le 26 novembre 2018)

a) Contexte et enjeux pour 2019 :

Les orientations budgétaires pour l'année 2019 sont construites dans un contexte national et régional marqué par :

- La déclinaison progressive des objectifs de la Loi de Transition Energétique et de la Feuille de Route sur l'Economie Circulaire,
- L'entrée en vigueur du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets,
- Une fiscalité environnementale renforcée (TGAP stockage / carburant...),
- La fin des emplois aidés.

Concernant plus précisément le SIMER, la réduction de son périmètre syndical depuis 2017 et l'absence de vision de certaines Collectivités départementales sur le traitement des déchets fragilisent le Syndicat.

Dans ce contexte, le SIMER reste toutefois ambitieux avec les objectifs suivants :

- Demeurer exemplaire sur le plan environnemental,
- Maîtriser les coûts,
- Préserver l'emploi local autour de la prévention et gestion des déchets.

Pour ce faire en 2019, le Syndicat mènera à bien les projets suivants :

- Faire émerger des solutions pour le centre de tri,
- Poursuivre les études en vue de la mise en place de la Redevance Incitative (RI),
- Continuer la mise en place du contrôle d'accès en déchèteries,
- Mettre en place une stratégie pour le détournement des biodéchets de l'enfouissement.

b) Les orientations budgétaires 2019 :

En terme d'investissement, le programme pour 2019 serait de **1.151 M€**. Il se composerait notamment de :

- 505 000 € pour le renouvellement du matériel roulant (PPI),
- 127 000 € pour le renouvellement des dispositifs de collecte : bornes, bacs, caissons (PPI),
- 260 000 € pour l'achat d'un nouveau crible pour le traitement du compost et du bois,
- 100 000 € pour l'achat d'un bâtiment situé à Civray propriété d'Eaux de Vienne pour héberger nos agents et véhicules du secteur,
- 50 000 € pour l'achat de composteurs qui seraient mis à disposition des particuliers.

Son financement se décomposerait comme suit :

- ▣ 60 % par l'autofinancement (691 K€)
- ▣ 40 % par le recours à l'emprunt (460 K€)

Ce programme d'investissement, tout en assurant les besoins du service, permettrait aussi de réduire de 3.5% l'encours de la dette et de la ramener à 5.27 M€.

En fonctionnement, les dépenses réelles évolueraient de 2%, soit environ 177 000 €, sous les effets conjugués de :

- La hausse des prix du traitement des déchets ultimes : + 117 000 €
- La hausse de la fiscalité sur le carburant : + 59 000 €

Les recettes réelles se contracteraient de 1% sous l'effet d'une nouvelle baisse de 99 000 € du loyer versé par SEI pour l'exploitation du site du Vigeant.

c) Proposition des tarifs de la REOM pour 2019 :

Au regard des projections d'évolution de recettes et de dépenses pour 2019, le besoin de financement est de 259 000 €, ce qui correspondrait à une augmentation de la redevance de 4.5%.

Mais afin de lisser cette augmentation sur 2 ans et après avis de la Commission des finances, il a été proposé au Comité de n'augmenter la redevance que de 3.5% et d'effectuer une reprise sur provision supplémentaire de 60 000 €. Pour l'utilisateur, cela correspondrait à une hausse modérée de la facture de 6 ou 7 € / an selon la fréquence et mode de collecte.

Hausse des tarifs de 3,5%

			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Augmentation		% 2012/2019
			(TVA 7 %)	(TVA 7 %)	(TVA 10 %)	(TVA 10 %)	(TVA 10 %)	(TVA 10 %)	(TVA 10 %)	(TVA 10 %)	2018/2019	en %	
PORTE À PORTE	C1	Montant HTVA	157,01 €	159,82 €	161,42 €	165,45 €	166,94 €	166,94 €	173,63 €	179,71 €	3,5%	6 €	14,5%
		Montant TTC	168,00 €	171,00 €	178,00 €	182,00 €	184,00 €	184,00 €	191 €	198 €	3,5%	7 €	17,7%
	C2	Montant HTVA	196,26 €	200,00 €	202,00 €	206,36 €	208,22 €	208,22 €	216,36 €	223,93 €	3,5%	8 €	14,1%
		Montant TTC	210,00 €	214,00 €	222,00 €	227,00 €	229,00 €	229,00 €	238 €	246 €	3,5%	8 €	17,3%
POINT DE REGROUPEMENT	C1	Montant HTVA	149,53 €	152,33 €	153,85 €	157,27 €	158,69 €	158,69 €	165,45 €	171,24 €	3,5%	6 €	14,5%
		Montant TTC	160,00 €	163,00 €	169,00 €	173,00 €	175,00 €	175,00 €	182 €	188 €	3,5%	6 €	17,7%
	C2	Montant HTVA	157,01 €	159,82 €	161,42 €	165,45 €	166,94 €	166,94 €	173,63 €	179,71 €	3,5%	6 €	14,5%
		Montant TTC	168,00 €	171,00 €	178,00 €	182,00 €	184,00 €	184,00 €	191 €	198 €	3,5%	7 €	17,7%

PROPOSITION DE TABLEAU DES EFFECTIFS 2019

SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

GRADE	POSTES OUVERTS AU 01.01.2019
AGENTS TITULAIRES	
Catégorie A	
Attaché – CDI	1
Catégorie B	
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	1 (dispo)
Catégorie C	
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	3
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} cl – 31/35	1
Adjoint Administratif	1 (dispo)
Adjoint d'Animation	1
Agent de Maîtrise Principal	4
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} cl	1
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} cl	28
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} cl – 31/35	6
Adjoint Technique	31 (1dispo)
Adjoint Technique – 31/35	4
Sous-total 1	83 (3 dispo.)
AGENTS NON TITULAIRES	
Attaché – chargé de mission OPREVERT	+ 1
Sous-total 2	1
CONTRATS DROIT PRIVE	
CDI cadre – Responsable Exploitation - temps complet	1
CDI cadre – Responsable Exploitation adjoint - temps complet	1
CDI – Chargée de conception communication, évènementiel et animation - temps complet	1
CDI – Employée Qualifiée d'Administration - temps complet	1
CDI - Agent Qualifié de Maintenance - temps complet	1
CDI - Conducteur BOM (conducteur matériel de collecte, d'enlèvement, de nettoyage) temps complet	2
CDI - Conducteur BOM suppléant (conducteur matériel de collecte, d'enlèvement, de nettoyage) 30 h / sem	2
CDI – Agent de déchèterie (Agent de d'accueil, de réception en déchèteries) 30 h / sem	1
Sous-total 3	10
CONTRATS AIDES	
Emploi d'Avenir 35 h	8
Sous-total 4	8
Total général	102



SIMER



Notre métier, la prévention et la gestion des déchets
Assemblée Générale – Jeudi 29 novembre 2018.

Evolution en déchèteries



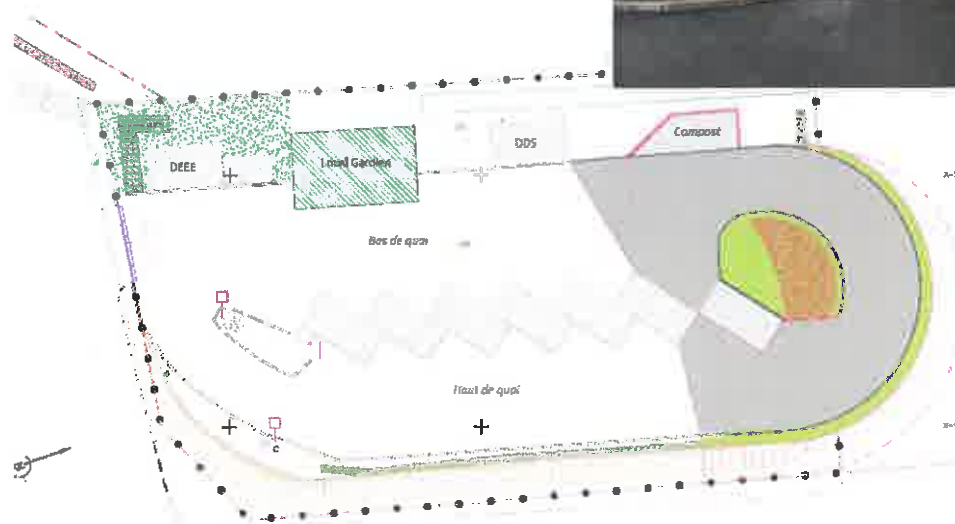
Evolutions en déchèteries

➤ Caractérisation de bennes tout-venant



Evolutions en déchèteries

➤ Modernisation de la déchèterie de la Trimouille



Evolutions en déchèteries

➤ Facilitation des conditions de vidage des déchets verts et gravats



Evolutions en déchèteries

➤ Nouveaux horaires 2019 de déchèteries

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SABAT
ANULLES-BOUOZARD 08.46.54.50.54						
CIBOURNEX 05.48.97.03.25						
COGNAC-VAL DE COGNAC 05.46.43.00.00						
COGNAC 05.45.47.99.50						
LA MOUCHEVILLE 05.48.00.00.18						
LESTRÉE-LES-BAINS 05.48.52.00.00						
LESTIGNY 05.49.19.10.10						
LISSAC-LES-CHATEAUX 05.48.62.07.22						
MILLAC 05.48.04.27.62						
MONTROLLON 05.48.48.25.54						
PLEUMARTIN 05.48.93.10.00						
ST-PERSON-LES-BAINS 05.46.54.17.00						
ST-SAVIN 05.48.48.10.00						
USSAT-OU-FAYOU 05.44.17.00.00						
VENDEHÈRES 05.48.43.00.26						

: déchèterie ouverte

LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS
08h00-12h // 14h-18h

HORAIRES D'HIVER
DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS
08h30-12h // 14h-17h



Evolutions en déchèteries

➤ Nouveaux horaires 2019 de déchèteries

➤ Les principes de la réorganisation :

- Pas de fermeture de site afin de conserver un service de proximité
- Maintien d'un service équitable sur le territoire
- Organisation par secteur géographique (déchèterie principale + déchèteries de proximité)
- Maitrise de la masse salariale
- Prise en compte des contraintes réglementaires



Evolutions en déchèteries

➤ Déploiement du PASS déchets

➤ Equité / traçabilité / efficacité



À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2019

Le PASS déchets* sera OBLIGATOIRE pour obtenir vos sacs et pour accéder aux déchèteries du SIMER

* à compléter l'ancienne carte d'obtention des sacs



L'évolution du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD)

« NOTRE SERVICE DÉCHET DE
DEMAIN SE DESSINE
AUJOURD'HUI »

Les objectifs 2025

DE LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- 50 %
de déchets
enfouis dans le sol
par rapport à 2010

65 %
de déchets
recyclés

TRI
des déchets
alimentaires

Étudier la
tarification
INCITATIVE



L'évolution du SPPGD

➤ Vers la mise en place de la Redevance Incitative



L'abonnement
(part fixe)



Le volume du
bac



Le nombre de
levées du bac



L'évolution du SPPGD

➤ Evolution des services : du compostage à la collecte en bacs

	Position des usagers et des collectivités	Points de vigilance & solutions à apporter
Tarification incitative	Avis favorable, quasi unanime, à la Redevance Incitative (RI).	Craintes sur la résurgence ou le développement des dépôts sauvages.
Tri à la source des biodéchets	Avis favorable à la mise à disposition de composteurs.	Quelles solutions pour les centres villes ? Maintien du service de collecte des biodéchets aux professionnels.
Dispositifs de pré-collecte	Avis plutôt favorable à la mise à disposition de bacs individuels ou de sacs prépayés de façon exceptionnelle.	Des solutions d'apport volontaire doivent être proposées pour : o Les points de sécurité, o Les habitations sans dépendance, o Les zones où les points de regroupements sont bien acceptés o Les zones où les communes ont investi sur l'habillement des points.
Fréquences de collecte	A justifier selon la nature du service mis en place.	Toutefois des solutions devront être apportées pour les zones touristiques, certains hypercentres et les professionnels.



L'évolution du SPPGD

➤ Calendrier



L'avenir du projet de modernisation du centre de tri



L'avenir du projet de modernisation du centre de tri

- D'ici 10 ans :
 - Nombre des centres de tri en France sera **divisé par 2** ($240/2 = 120$)
 - **Objectif** : centres de tri plus mécanisés pour trier tous les emballages en plastique
- Depuis 2016 :
 - **SIMER** : à l'initiative d'une **étude territoriale** qui a démontré la pertinence de **préserver un centre de tri public**
 - Un **partenariat** a été proposé à Grand Poitiers (GP) :
 - 5 000 tonnes de recyclables traitées par le SIMER ↔ mutualisation des transports des déchets vers l'UVE et la recyclerie de GP
 - ➡ Refus de Grand Poitiers => risque de ne plus avoir que des installations privées
 - La **Vienne** est une exception : les départements limitrophes s'organisent (ex. 16 ; 17 ; 79 ; 87)



Prévention des déchets et économie circulaire



Prévention des déchets et économie circulaire

➤ Le SIMER, lauréat de 2 appels à projets :

Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC)

- animer avec les acteurs locaux des actions en faveur de l'économie circulaire



Objectif Valorisation et Prévention des déchets Verts (OPREVERT)

- mise en place d'une stratégie de détournement et de valorisation des bio-déchets



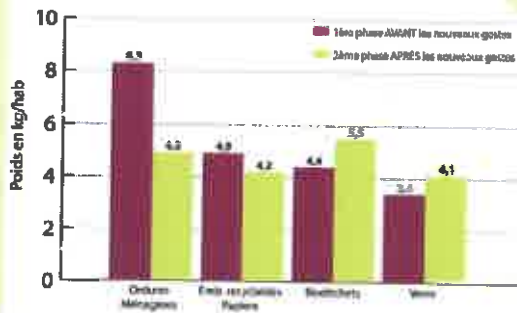
Prévention des déchets et économie circulaire

➤ Opération foyers témoins

41 % DE DÉCHETS EN MOINS DANS LES SACS NOIRS DES FOYERS TÉMOINS

Union de Coopérateurs pour une agriculture durable

La production de déchets des foyers avant et après l'adoption de nouveaux gestes



SIMER

Prévention des déchets et économie circulaire

➤ Détournement des déchets des gros producteurs (16 EHPAD)

Accompagnement	Ets déjà concernés	Vont s'engager
Compostage	5	4
Poules	6	4
Collecte biodéchets	3	6
Sensibilisation personnel		8
Formation lutte GA		4
Reprise/chgt bacs	5	7



SIMER

Prévention des déchets et économie circulaire

➤ Formation des personnels communaux à la réduction et la valorisation des déchets en espaces verts

MEVIZ > Eco-citoyen > Villeneuve > Objectif pour les stagiaires : réduire et valoriser les déchets

Objectif pour les stagiaires : réduire et valoriser les déchets

Publié le 17/11/2018 à 09:56 | 10 réactions | 11 commentaires



Les stagiaires, la formation

Dans l'enceinte de la Ville de Villeneuve, des ateliers ont été organisés ces deux derniers jours (22 et 23 novembre). Organisée par le CMI PVI, la formation animée par Nathalie Duany, du service des espaces verts de la Ville de Poitiers, avait pour but de former à la réduction et à la valorisation des déchets.

Les stagiaires, des services techniques communaux, venus de Saint-Savin, Saint-Denis-de-la-Plaine, Saint-Gaudert, La Chapelle-Viviers, Tude, Jauriain et Villeneuve, Isabelle Rozé et Laurent Voltrac, du SIMER, ont également participé à la formation. Le but de ces ateliers est de sensibiliser les personnels au dépense. Choisir des espèces, planifier, espacer, pour faire en sorte de ne pas avoir besoin de traiter. Et s'il y a des déchets, les transformer en compost pour enrichir les végétaux.

Villeneuve a été choisie car elle a de nombreux espaces et a une gestion dédiée en matière d'espaces et déchets verts, étant de brèves communes communales pour tous les services et retraités, entretien des trottoirs, arboriculture, haies végétales.

COMPARER > Villeneuve

REDACTION

SES DERNIERS ARTICLES

- 10/11/2018 - 10h30 - Les services techniques communaux
- 10/11/2018 - 10h30 - Les services techniques communaux
- 10/11/2018 - 10h30 - Les services techniques communaux



WWW.SIMER86.FR
Facebook @SIMER Eco-Pôle